



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 17 septembre 2026 à 16 h 30

à la salle du conseil de ville de la Ville de Saint-Basile-le-Grand située au 204, rue Principale, Saint-Basile-le-Grand, province de Québec.

Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
Mme Magalie Taillon, vice-présidente, mairesse de la Ville de McMasterville
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Mme Kim Méthot, mairesse de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
M. Daniel Picard, maire de la Ville de Beloeil

Sont également invités :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire-trésorier
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Constatation du quorum**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Conseil d'administration**
 - 5.1. Présentation et adoption – Budget 2027
 - 5.2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 222 000 \$ qui sera réalisé le 26 octobre 2026
 - 5.3. Attribution de contrat – Uniformes 2027
6. **Ressources humaines**
 - 6.1. Nomination – Chef aux opérations
 - 6.2. Révision – Structure salariale
7. **Finances**
 - 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 août au 10 septembre 2026
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 7 août au 10 septembre 2026
8. **Politiques et règlements**
9. **Points d'informations**



- 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire – trésorier
- 9.2. Listes des interventions du mois d'août 2026

10. **Correspondance**

11. **Varia**

12. **Période de questions du public**

13. **Clôture de l'assemblée**

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2026-09-070

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

CA-2026-09-071

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2026

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 13 août 2026 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 août 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration



CA-2026-09-072

5.1 Présentation et adoption – Budget 2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2027 de quatorze millions quatre cent vingt-trois mille cent dix-huit dollars (**14 423 118 \$**) (des revenus et des dépenses), soit un écart de cinq cent soixante-seize mille cinquante-six dollars (**576 056 \$**) pour une augmentation de **4.16 %** ayant une quote-part globale de quatorze millions cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-dix-huit dollars (**14 178 578 \$**) pour une augmentation de **4.93 %**, soit un écart de six cent soixante-six mille cinq cent cinquante-six dollars (**666 556 \$**) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029 totalise un million six cent soixante-huit mille six cents dollars (**1 668 600 \$**), répartis comme suit :

Informatique	19 500 \$
Équipements	134 300 \$
Infrastructure	1 400 000 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter, pour l'exercice financier 2027, le budget tel que présenté et le PTI 2027-2028-2029 de la Régie.

D'envoyer le budget à chaque municipalité et ville membre pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune desdites municipalités et villes.

QUOTES-PARTS 2027 ET TERMES DES PAIEMENT

Villes	2027		Votre % d'aug	15-01-2027	01-04-2027	01-07-2027	01-10-2027
Saint-Basile-Le-Grand	20.83514%	2 954 127 \$	3.88%	738 532 \$	738 532 \$	738 532 \$	738 532 \$
McMasterville	7.05820%	1 000 752 \$	5.08%	250 188 \$	250 188 \$	250 188 \$	250 188 \$
Otterburn Park	10.92903%	1 549 582 \$	6.78%	387 395 \$	387 395 \$	387 395 \$	387 395 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.12482%	3 562 342 \$	4.34%	890 586 \$	890 586 \$	890 586 \$	890 586 \$
Beloeil	30.86604%	4 376 365 \$	5.57%	1 094 091 \$	1 094 091 \$	1 094 091 \$	1 094 091 \$
Saint-Mathieu-De-Beloeil	5.18677%	735 410 \$	4.33%	183 853 \$	183 853 \$	183 853 \$	183 853 \$
Total	100.00%	14 178 578 \$	4.933%	3 544 645 \$	3 544 645 \$	3 544 645 \$	3 544 645 \$

ADOPTÉE

CA-2026-09-073

5.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 222 000 \$ qui sera réalisé le 26 octobre 2026

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 222 000 \$ qui sera réalisé le 26 octobre 2026, réparti comme suit :



Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2018-009	150 800 \$
2018-010	533 900 \$
2018-010	2 537 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2018-009 et 2018-010, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Kim Méthot
APPUYÉ par Daniel Picard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 octobre 2026 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 avril et le 26 octobre de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur général, secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président du conseil d'administration et le directeur général, secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées



QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2018-009 et 2018-010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 26 octobre 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

CA-2026-09-074

5.3 Attribution de contrat – Uniformes 2027

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit la fourniture annuelle de pièces d'uniforme au personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie privilégie une approche de fournisseur unique afin de simplifier le processus d'approvisionnement et de distribution des uniformes ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été transmise à deux fournisseurs, soit Martin & Lévesque et Groupe TRIUM ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions réalisée par le chef de division - ressources matérielles et la greffière adjointe a tenu compte des coûts, des spécifications techniques, des impacts administratifs et opérationnels ainsi que de la qualité et de la durabilité des vêtements proposés ;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse démontre que la proposition de Martin & Lévesque représente l'option la plus avantageuse pour la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat dépasse le seuil établi dans le Règlement numéro 2025-021 – Délégation de pouvoir et qu'il nécessite une autorisation par résolution du conseil d'administration ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le contrat pour l'année 2027 à la compagnie Martin & Levesque pour la fourniture des pièces d'uniforme.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2026-09-075

6.1 Nomination – Chef aux opérations

CONSIDÉRANT la vacance de poste de chef aux opérations depuis le 30 août 2026 ;

CONSIDÉRANT que le poste de chef aux opérations est prévu à l'organigramme de la RISIVR ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Patrice Berthiaume exerce les fonctions de chef aux opérations à temps partiel et est recommandé par la chef de service - Ressources humaines, Marie-Ève Chavarie, le chef de division - Opérations, Alexandre Mizoguchi, et le directeur adjoint - Sécurité incendie, monsieur Simon Bussière ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Daniel Picard



ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination de Monsieur Patrice Berthiaume au poste de chef aux opérations à temps plein, en date du 30 novembre 2026.

ADOPTÉE

CA-2026-09-076

6.2 Révision – Structure salariale

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) prévoit, dans sa structure, les fonctions de greffier adjoint et de chef de service - Finances et trésorier adjoint ;

CONSIDÉRANT la procédure de révision d'emploi prévu à la Politique de rémunération des employés cadres et non syndiqués ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des postes fut réalisée par une spécialiste externe en administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la réévaluation des postes de greffier adjoint et de chef de service - Finances et trésorier adjoint a démontré que l'étendue réelle des responsabilités, le niveau d'imputabilité, l'autonomie décisionnelle et les impacts organisationnels associés à ces fonctions justifient leur repositionnement dans une classe salariale supérieure ;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'analyse situent cette nouvelle réalité organisationnelle au 1er janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, secrétaire - trésorier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon
APPUYÉ par Kim Méthot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1. D'adopter les résultats de la réévaluation des postes de greffier adjoint et de chef de service – Finances et trésorier adjoint ;
2. D'approuver le repositionnement du poste de greffier adjoint de la classe salariale 7 à la classe salariale 8 ;
3. D'approuver le repositionnement du poste de chef de service – Finances et trésorier adjoint de la classe salariale 9 à la classe salariale 10 ;
4. De modifier la structure salariale des employés cadres et non syndiqués en conséquence.

Les modifications à la structure salariale entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2026-09-077

7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 août au 10 septembre 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;



CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 7 août au 10 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 7 août au 10 septembre 2026, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : Chèque no :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration Chèques no : 4015 à 4018	949,97 \$
Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphère) Dépôts no : 4019 à 4045	117 439,70 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	118 389,67 \$

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE

CA-2026-09-078

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 7 août au 10 septembre 2026

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 7 août au 10 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Picard
APPUYÉ par Magalie Taillon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 7 août au 10 septembre 2026, le tout se détaillant comme suit :



LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paielements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs juillet	545 913,18 \$
Transferts électroniques Paie et autres	349 315,62 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	895 228,80 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

- 9.1 Rapport du directeur général, secrétaire-trésorier
9.2 Listes des interventions du mois d'août 2026

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

CA-2026-09-079

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Magalie Taillon
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 50.

ADOPTÉE


Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration


Pierre-Damien Arel, MAP
Secrétaire d'assemblée
Directeur général, secrétaire-trésorier



CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Pierre-Damien Arel, MAP
Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration